

COMMUNE DE
VILLARD DE LANS



CHANTIERS VERTACOS

ETE 2019

COMMUNE DE VILLARD DE LANS

Station Touristique Classée - Vercors



Mairie de Villard de Lans - Place Pierre Chabert - 38250 Villard de Lans
Tél. : 04 76 94 50 00 - Fax : 04 76 94 10 95 - www.villard-de-lans.fr



CHANTIERS VERTACOS

ETE 2019

Commune de VILLARD DE LANS

Présentation générale

I/ Principes de fonctionnement des Chantiers Vertacos

- Ils sont proposés aux jeunes domiciliés sur le territoire de la Commune de VILLARD DE LANS, âgés de 14 à 17 ans.
- Ils se déroulent sur 4 semaines, du 22 juillet au 16 août 2019, en demi-journée (le matin ou l'après-midi),
 - Soit avec la Mairie de VILLARD DE LANS :
 - Au sein du Centre Technique : le matin, de 8H00 à 12H00
 - Au sein d'autres Services (Bibliothèque, Maison du Patrimoine) : le matin ou l'après-midi
 - Soit avec l'Office Municipal de Tourisme de VILLARD DE LANS : l'après-midi, de 14H00 à 18H00 ou de 15H00 à 19H00, en fonction des horaires des animations
- Chaque jeune effectue 20 heures de travail rémunéré (16 heures la semaine du 12 au 16 août, en raison du 15 août férié), sur une semaine, le matin ou l'après-midi.
- Les chantiers consistent à effectuer divers travaux :
 - Avec la Mairie :
 - Participation aux travaux dans les divers ateliers du Centre Technique municipal :
 - Espaces Verts : entretien des massifs, effleurage, arrosage...
 - Propreté : participation à la propreté urbaine...
 - Voirie : montage et démontage des installations des manifestations...
 - Bâtiments : petits travaux de peinture...
 - Participation à divers travaux dans d'autres Services (Bibliothèque, Maison du Patrimoine) : Participation à l'accueil du public, au rangement et à l'entretien de documents, aux tâches administratives ;
 - Avec l'Office Municipal de Tourisme :
 - Au sein du Service Animation : Aide à la mise en place des animations, aide à l'animation, distribution de programmes et affiches, aide à la mise en place des concerts ...
- L'encadrement est assuré par un agent du Centre Technique, de la Bibliothèque et de la Maison du Patrimoine ou de l'Office Municipal de Tourisme, en fonction de l'affectation.
- Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.
- Les jeunes sont rémunérés sur la base du SMIC horaire (10.03 euros – Valeur au 1^{er} janvier 2019), avec une minoration de 10 à 20 % en fonction de leur âge, en accord avec la législation du travail.
- Nous sommes donc en situation professionnelle : les absences éventuelles seront justifiées ou décomptées.

Station Touristique Classée - Vercors



II/ Les inscriptions

- Le dossier d'inscription peut être retiré à compter du 8 avril 2019 :
 - A la Mairie de VILLARD DE LANS :
 - Service du Personnel (l'après-midi)
 - Service à la Population.

Il pourra également être retiré lors du Forum « Jobs d'été » organisé par le Point Information Jeunesse de l'AGOPOP le samedi 6 avril 2019 de 10H00 à 13H00 au Cairn à LANS EN VERCORS.

Il sera accessible sur le site de la Mairie de VILLARD DE LANS (www.villard-de-lans.fr – Accès à la rubrique : Vie Municipale/Mairie/Recrutements).

- Le dossier d'inscription devra être déposé à la Mairie de VILLARD DE LANS – Service du Personnel (l'après-midi), **avant le mardi 7 mai 2019 à 17H30**. Passé ce délai, les dossiers ne seront pas pris en compte.
- Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :
 - Une lettre de motivation (expliquant pourquoi le jeune souhaite travailler et participer aux Chantiers Vertacos)
 - L'imprimé « Dossier d'inscription », dûment complété
 - L'autorisation parentale, dûment complétée et signée
 - Une photocopie de la carte d'identité
 - Tout justificatif mentionnant le numéro de Sécurité Sociale du jeune
 - Une photocopie du carnet de vaccinations à jour
 - Une photographie d'identité.

Sans ces pièces, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

- Pour les jeunes qui seront retenus, les pièces suivantes devront être fournies au plus tard lors de la signature du contrat de travail :
 - Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du jeune**.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

III/ Le choix des candidats

Le choix des candidats sera effectué, d'ici fin mai 2019, par une commission composée d'élus de la Commune de VILLARD DE LANS et des responsables des Services concernés.

§ 000 §

CHANTIERS VERTACOS

ETE 2019

Commune de VILLARD DE LANS

Dossier d'inscription

A déposer à la Mairie de VILLARD DE LANS – Service du Personnel (l'après-midi), avant le 7 MAI 2019 à 17H30

NOM : **PRENOM :**

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Nom et prénom du (des) responsable(s) :

1/ Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : **Téléphone pendant les chantiers :**

2/ Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : **Téléphone pendant les chantiers :**

- ✓ Avez-vous déjà participé à un chantier Jeunes à VILLARD DE LANS ?
 - Si oui, en quelle année :
- ✓ Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier Jeunes à VILLARD DE LANS et votre demande n'a pas été retenue ?
 - Si oui, en quelle année :

CHOIX DE LA PERIODE : Merci de cocher les cases correspondant à vos disponibilités :

| Dates | Du 22 juillet Au 26 juillet 2019 | Du 29 juillet Au 2 août 2019 | Du 5 août Au 9 août 2019 | Du 12 août Au 16 août 2019 |
|------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| MATIN | | | | |
| APRES-MIDI | | | | |

CHANTIERS VERTACOS

ETE 2019

Commune de VILLARD DE LANS

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

L'AUTORISE à :

- ✓ Participer aux chantiers Vertacos organisés par la Commune de VILLARD DE LANS (Centre Technique municipal + autres Services de la Mairie + Office Municipal de Tourisme) durant l'été 2019 ;
- ✓ Etre véhiculé pour les déplacements durant les Chantiers : véhicule Mairie ou Office Municipal de Tourisme ;
- ✓ Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires (16 heures la semaine du 12 au 16 août 2019) et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge ;
- ✓ Conclure un contrat de travail avec la Commune de VILLARD DE LANS, dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

J'autorise, si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à, le

Nom + prénom manuscrits et signature du représentant légal

P.S. Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.